

La Complémentaire Santé



La **complémentaire santé**, complète de nombreux **soins non pris en charge** par la Sécurité Sociale.

Chez Capgemini la **complémentaire** est **obligatoire**. Il existe un **régime facultatif** qui étend et renforce les garanties du régime de base.

Chaque année, l'ensemble des bénéficiaires reçoit une **attestation de tiers payant**



à télécharger sur le site de Vivinter ou via leur Application mobile.

Les bénéficiaires

Bénéficiaires de plein droit

- ✓ Salarié
- ✓ Conjoint et ascendants à charge au sens de la Sécurité Sociale, ou ne disposant pas de revenus d'activité
- ✓ Enfants mineurs
- ✓ Enfants de moins de 28 ans étudiant, en apprentissage ou primo demandeur à Pôle Emploi



Sans cotisation supplémentaire

Bénéficiaire optionnel

- ✓ Conjoint ayant des revenus

Les cotisations Frais de santé

Les cotisations apparaissent sur **otre bulletin de salaire** dans les « Cotisations et contributions sociales », sous la dénomination « **Complémentaire Santé** ».

Régime de base obligatoire

- ✓ Une cotisation en fonction du statut et du salaire appliquée selon le tableau ci-dessous.

CADRE	TRANCHE		
	A	B	C
Complémentaire	2,548 %	1,954 %	1,954 %
Part salarié	21,1 %	50 %	50 %
Part employeur	78,9 %	50 %	50 %
NON CADRE	A	B	C
Complémentaire	2,548 %	1,954 %	1,954 %
Part salarié	18,3 %	40 %	40 %
Part employeur	81,7 %	60 %	60 %

Et pour le conjoint avec revenu

Adhésion optionnelle

- ✓ Sans autre complémentaire santé
La cotisation est de 1,07% du PMSS*
- ✓ Cotisant à une autre complémentaire santé
La cotisation est de 0,54% du PMSS*

Régime facultatif

- ✓ Salarié : la cotisation est de 0,47% du PMSS*
- ✓ Conjoint avec revenu : la cotisation est de 0,23% du PMSS*

* PMSS : plafond mensuel de la Sécurité Sociale



Contactez les membres de la commission pour effectuer une simulation de tarif

Cfdt:

UES CAPGEMINI

MEMOKITS

PRÉVOYANCE & COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



La prévoyance



L'assurance **prévoyance** couvre le décès, l'invalidité ou l'incapacité temporaire de travail. Les **bénéficiaires** sont les **salariés**.

Principaux services de la prévoyance

- ✓ Assurance décès, perte totale d'autonomie, invalidité permanente
- ✓ Rente d'éducation
- ✓ Prise en charge du salaire au-delà de 90 jours d'interruption de travail
- ✓ Coaching santé, bilan nutritionnel

Téléconsultation

Elle est **accessible** sur prise de **rendez-vous** sur le site via le service docariv.



Bienveillance cancer

Soutien personnalisé au salarié de l'annonce de la **maladie** jusqu'à la reprise de l'activité professionnelle



Accompagnement médical, psychologique, social et financier (aide ménagère par exemple)



Des **questions** sur votre **santé** ou celle de vos proches ?



Consultez ou discutez avec une équipe de **professionnels de santé**



www.angel.fr



01 55 92 40 00



36 33



+33 1 55 92 27 54



Disponible 7j / 7 de 6h à minuit

Les cotisations Prévoyance

Les cotisations apparaissent sur **otre bulletin de salaire** dans les « Cotisations et contributions sociales », sous la dénomination **«Complémentaire Incapacité Invalidité Décès»**.

CADRE	TRANCHE		
	A	B	C
Complémentaire	1,40 %	1,40 %	4,14 %
Part salarié	10 %	50 %	50 %
Part employeur	90 %	50 %	50 %
NON CADRE	A	B	C
Complémentaire	0,99 %	0,99 %	-
Part salarié	16 %	40 %	-
Part employeur	84 %	60 %	-

Les négociations des accords applicables au sein de Capgemini relèvent de la responsabilité des organisations syndicales représentatives (OSR). Première OSR chez Capgemini, la CFDT ne se contente pas seulement de négocier, elle rend fidèlement compte de ses actes et s'efforce de donner aux salariés les clés pour mieux faire valoir leurs droits dans l'entreprise. C'est l'objet de tous ses fascicules Mémokits.

Le fonds social



Ce fonds vise à **aider** ceux qui n'ont pas les moyens financiers pour engager une **dépense indispensable à leur santé**. Il n'est pas destiné à améliorer le « confort » d'un salarié. La **prise en charge** est modulée **selon les revenus**.

Quelques exemples :

- ✓ Remboursement dentaire hors mutuelle (implant)
- ✓ Frais de soins pour enfants handicapés (équithérapie)
- ✓ Frais de psychologue lors d'événements familiaux graves (cancer, décès)

Contact représentants **CFDT** au fonds social

Daniel SACHS
Bertrand SKRZYPczak

Vivinter

assure.vivinter.fr

01 70 91 39 01

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



Membres de la commission des accords Santé & Prévoyance



Valérie Benay - 06 86 57 03 54
Ronan Guillory - 06 07 55 54 26

Retrouvez-nous
sur les réseaux sociaux
CFDT CAPGEMINI



contact_cfdt@framagroupes.org

Version 1.2 janvier 2026